



REGLEMENT INTERIEUR

Le non respect du présent règlement fera l'objet d'une exclusion temporaire voire définitive de l'adhérent.

PIECES A FOURNIR

Est adhérent tout adulte et enfant ayant fourni un dossier d'inscription complet. Celui-ci doit contenir les pièces suivantes :

- Pour les moins de 18 ans : un certificat médical de « non contre-indication » à la pratique de la gymnastique et/ou de la danse (en fonction des cours suivis), de moins de 2 mois (établi au plus tôt le 1er juillet et fourni au plus tard le 30 septembre, sous peine d'exclusion). Celui-ci doit mentionner « en compétition » le cas échéant.
- La fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité pour les compétiteurs.
- Le règlement de l'adhésion annuelle individuelle et des cours (paiements en plusieurs fois possible selon modalités sur la fiche d'inscription).

L'inscription sera effective lors de la remise du dossier complet.

REGLES DE VIE

- Les cours commencent en septembre et finissent en juin (dates fixées par le comité d'administration). En cas de force majeure (éducateur indisponible, salles non utilisables sur une période donnée), les horaires peuvent être modifiés, voire certains cours annulés. L'entraîneur du cours doit en aviser les parents concernés.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.
- Des stages pourront être proposés pendant les vacances scolaires. Toutefois une participation financière supplémentaire sera demandée.
- Les parents doivent :
 - accompagner l'adhérent dans le gymnase.
 - s'assurer de la présence de l'entraîneur
 - venir rechercher l'adhérent dans la salle dès la fin des cours.

ABSENCE

- En cas de blessure, il est demandé de présenter un certificat médical, autorisant le gymnaste à pratiquer de nouveau son activité, ou à défaut une décharge des parents ou tuteur.
- Si pour quelque raison que ce soit l'enfant doit quitter le gymnase avant la fin du cours, il devra être muni d'une autorisation écrite de ses parents.

DEVOIRS ET COMPORTEMENT DU SPORTIF

Les obligations du gymnaste

- Respecter le règlement intérieur.
- Commencer et terminer les cours à l'heure et ne pas quitter la salle pendant les cours, (sauf demande écrite exceptionnelle).
- Porter une tenue sportive pendant les cours. Les cheveux longs ou mi longs doivent si possible être attachés.
- Tous les bijoux sont interdits y compris ceux en plastiques. Les boucles d'oreilles sont tolérées.

- Ne pas apporter de téléphone portable (un téléphone est à disposition sur place en cas d'urgence) et/ou tout autre appareil (de photos, musique.....). Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.
- Ne pas monter sur les tapis avec des chaussures de ville.
- Ne pas utiliser les agrès avant ou après les cours.
- Ne pas fumer, manger du chewing-gum à l'intérieur des locaux.
- Ne pas faire pénétrer un animal à l'intérieur du gymnase.
- Seul les adhérents et leurs parents ou accompagnants sont autorisés à pénétrer dans le gymnase.
- Tout adhérent doit veiller à récupérer toutes ses affaires à la fin de chaque cours.
- Ranger le matériel pédagogique à la fin de chaque cours (les parents volontaires pour les aider sont les bienvenus).
- Toute publicité et/ou propagande politique, religieuse, commerciale sont rigoureusement interdites à l'intérieur des installations pendant les créneaux horaires attribués à l'association. Seule la publicité des sponsors de l'association est autorisée.
- Respecter les entraîneurs : En cas de comportement déplacé à l'égard d'un entraîneur ou tout autre membre du club, ou si le gymnaste perturbe la bonne marche du cours, une entrevue pourra être organisée avec ses parents. Des mesures seront prises, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

COURS

- Les créneaux horaires des cours sont susceptibles de changement en cours d'année en cas de force majeure (manifestation sportive impliquant l'impossibilité d'accès aux installations, par exemple).
- Les méthodes de cours mises en œuvre et les exigences techniques et annexes en découlant restent à l'appréciation de l'entraîneur.
- Les horaires de cours fixés pour chaque groupe doivent être respectés, aussi bien pour l'heure d'arrivée que pour l'heure de départ, ceci pour ne pas gêner les cours des groupes qui précèdent ou qui suivent et par respect de la discipline interne de l'association.
- Si le nombre d'élèves n'excède pas trois, le cours n'est pas assuré.
- En cas de retard de l'entraîneur et tant qu'il n'est pas dans la salle de gymnastique, aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans la salle et à monter sur les agrès.
- Il est conseillé d'arriver 5 minutes avant le début des cours (pour le changement de tenue).
- En cas de blessure, il sera fait appel :
 - aux parents ou responsables indiqués lors de l'inscription
 - aux services d'urgences compétents si besoin est
 - au président ou à un membre du bureau.
- Nous ne sommes pas responsable des pertes, vols et détériorations d'affaires personnelles.
- Seul un déménagement, une perte d'emploi, ou une raison médicale sérieuse et motivée par un certificat médical pourra donner lieu à un remboursement des trimestres non effectués.

INTERNET

- Un site Internet a été mis en place afin de vous donner des informations sur les membres du bureau, les tarifs, les cours, les stages, soirées et manifestations du club. Il est accessible à tous à l'adresse suivante : <http://accro2gym.fr>. Vous pouvez faire vivre ce site en envoyant vos photos de cours ou de manifestations du club par email. Une adresse email est à votre disposition : mail@accro2gym.fr
- Des photos ou films des adhérents durant les cours ou manifestations seront disponibles sur le site Internet sauf désaccord écrit des parents ou gymnastes majeurs. Le club s'engage à ne notifier aucune information personnelle (nom, âge, adresse) des adhérents sur le site Internet.

Fait à Faverges, le 29 septembre 2013
La présidente

